

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390002: navigation par poussage et en continu

En vigueur au 01/03/2008 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. : Bateaux pousseurs de 300 cv effectifs et plus

Fonction	
Capitaine	2395.69
Premier timonier	2198.81
Deuxième timonier	2085.40
Matelot-motoriste	2027.44
Matelot	1940.70
Batelier de barge	2065.33
Aide-batelier de barge de plus de 18 ans	1948.55
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant plus d'un an de service	1704.99
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant moins d'un an de service	1541.50

2. : Bateaux pousseurs de moins de 300 cv effectifs

Fonction	
Capitaine	2185.48
Premier timonier	2008.62
Deuxième timonier	1905.15
Matelot-motoriste	1857.30
Matelot	1780.54

3. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1458.04